OCM Banane

Aide compensatoire : coup de pouce aux producteurs français

Votée à l'unanimité des vingt-cinq membres de l'UE, l'aide compensatoire 2004 est fixée à 281 euros/tonne. Le complément d'aide versé aux producteurs de la Martinique et de la Guadeloupe s'élève respectivement à 78.2 et 81.8 euros/tonne. Malgré ce complément, les écarts de revenus entre régions européennes de production restent très importants. Le revenu des producteurs espagnols s'élève à 718 euros/tonne alors que celui des producteurs guadeloupéens atteint 613 euros/tonne. La réforme du système de soutien est toujours à l'ordre du jour.

Les producteurs français avaient prévenu les autorités françaises et européennes. Leur avenir proche dépendrait de la décision de la Commission européenne quant au niveau de l'aide compensatoire 2004 et, plus précisément, au complément d'aide octroyé aux producteurs européens en difficulté. L'épreuve de vérité était donc fixée au 19 avril 2005. Sur proposition de la Commission, le Comité de gestion a voté à l'unanimité un complément d'aide couvrant 75 % de l'écart entre le prix de vente moyen de la banane européenne et celui des bananes de Martinique ou de Guadeloupe. Les producteurs n'avaient pas ménagé leurs efforts pour atteindre leur but. Deux ministres français avaient fait le déplacement à Bruxelles pour expliquer à la Commission la situation critique des producteurs français de banane. Ils ont été entendus.

Clause Madère pour tous

Pour la deuxième année consécutive, on a dérogé à la fameuse règle de dégressivité de l'aide, mise au point par la Commission pour le calcul de l'aide 2002 (*FruiTrop* n°102, mai 2003, pages 9 à 11). On peut même parler cette année d'une suspension de cette disposition. En effet, cette règle a été remplacée par l'application pure et simple de la clause Madère, négociée par le Portugal en 1998. Lorsque les prix de vente de la banane de Madère sont inférieurs de 11 % au prix de vente moyen européen, les producteurs touchent 75 % de la différence. Ainsi, seules la Martinique et la Guadeloupe en bénéficient cette année. Elles touchent respectivement 78.2 et 81.8 euros/tonne de complément, qui viennent s'ajouter aux 281 euros/tonne de l'aide.

De leur côté, les producteurs de Madère ne toucheront pas de complément car leur prix de vente est sensiblement identique au prix de vente moyen européen. Chypre, le dernier venu, est dans le même cas de figure. La Grèce et l'Espagne sont encore les bons élèves de la classe. Elles tirent une nouvelle fois vers le haut le prix de vente moyen. En particulier les producteurs espagnols qui affichent une santé insolente avec des prix de vente supérieurs de 21 % au prix moyen européen. Avec un revenu net (prix de vente + aide compensatoire) de 718 euros/tonne, ils dépassent une nouvelle fois la recette forfaitaire de référence (640.3 euros/tonne), étalon maître du système de soutien aux producteurs. Alors que le revenu net (y compris complément - cf. tableau ci-dessous) des producteurs français atteint difficilement 96 % de la recette forfaitaire de référence, celui des Espagnols culmine à 112 %.

Le mode de calcul de l'aide est une nouvelle fois montré du doigt. En effet, il permet de compenser des pertes non constatées car, quel que soit le prix de vente d'une région, l'aide est calculée par rapport au prix de vente moyen européen. Mais, dans un tel système souvent décrit comme élitiste, les producteurs qui valorisent le moins bien leurs fruits sont pénalisés. C'est la double peine que dénoncent depuis des années les producteurs français.

Le bilan de ce système donne le vertige. Depuis 1994, les surcompensations atteignent 175 millions d'euros pour les Canaries et les souscompensations 105 millions d'euros pour les producteurs français et portugais.

Banane — 2004 — Revenu net par région

Euros/tonne	Prix de vente	Aide	Complément	Revenu net*
Canaries	436.6	281.0	0	717.6
Grèce	372.1	281.0	0	653.1
Chypre	339.5	281.0	0	620.5
Madère	349.3	281.0	0	630.3
Martinique	255.1	281.0	78.2	614.3
Guadeloupe	250.2	281.0	81.8	613.0
Moyenne UE	**359.3**	**313.1**		**672.4**

* Revenu net = prix de vente + aide compensatoire + complément

235.1 millions d'euros

Au total, ce sont 235.1 millions d'euros qui sont versés aux producteurs communautaires pour un volume commercialisé de 750 910 tonnes. Le montant est relativement stable par rapport à l'année 2003 (239.2 millions d'euros pour 754 215 tonnes) et encore au-dessus de la moyenne 1994-2003 qui s'élève à 215 millions d'euros.

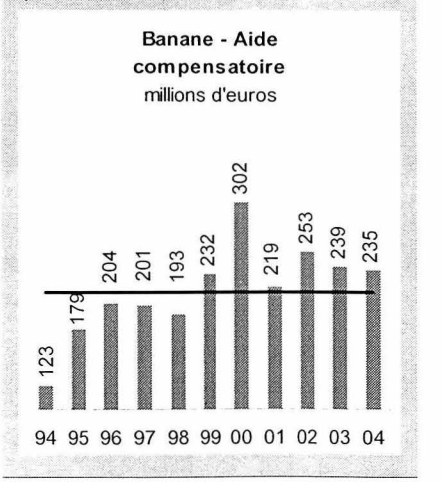

Aide compensatoire — Bilan 1993/2004

Euros/tonne	Valeur de la production UE	Aide compensatoire (hors complément)	Valeur forfaitaire de référence
6 mois de 1993	246.0	245.0	491.0
1994	319.3	171.7	491.0
1995	321.3	271.6	592.9
1996	302.4	290.5	592.9
1997	344.8	248.1	592.9
1998	378.3	244.2	622.5
1999	343.4	296.9	640.3
2000	257.4	382.9	640.3
2001	356.7	283.6	640.3
2002	337.0	303.3	640.3
2003	345.7	294.6	640.3
2004	**359.3**	**281.0**	**640.3**

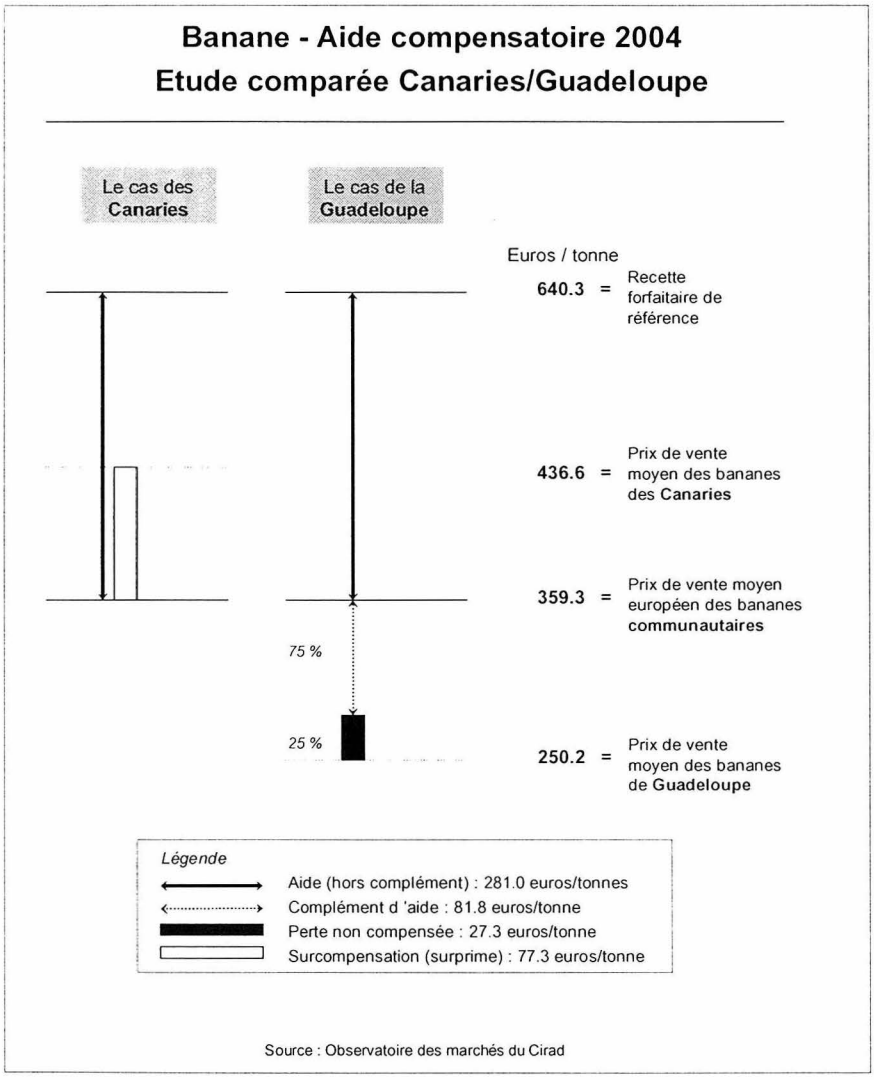

Une réforme obligatoire

Un budget non négligeable, un mode de calcul peu équitable et un niveau d'aide pour partie imprévisible (notamment pour le complément d'aide), poussent les producteurs et les autorités européennes à proposer une réforme du système. L'initiative a été prise par les producteurs eux-mêmes qui, dans une belle unanimité, ont signé l'accord de Madère (9 septembre 2004) qui prévoit un nouveau régime d'aide pour la banane communautaire. Cet accord propose une aide européenne annuelle fixe, une aide variable en cas de dégradation du marché et le versement sous condition d'une aide nationale.

La proposition est entre les mains de la Commission. Son avis dépendra sans aucun doute de l'évolution de l'autre grande réforme de l'OCM Banane, celle de son régime d'approvisionnement en attente d'arbitrage par l'OMC ■

Denis Loeillet, Cirad
denis.loeillet@cirad.fr

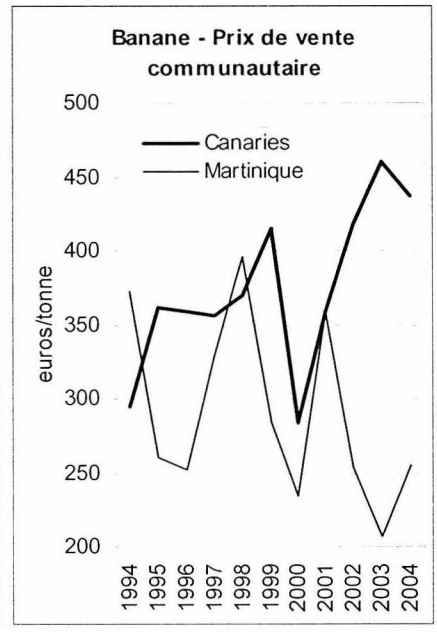

1994/2004 — Banane communautaire commercialisée

En tonnes	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	*Volume indicatif*
Canaries	321 555	369 387	345 943	403 999	437 414	362 188	397 578	420 919	407 343	400 911	418 407	*420 000*
Martinique	151 965	188 073	249 733	277 013	240 499	258 501	271 269	233 716	263 880	243 706	246 199	*219 000*
Guadeloupe	82 165	63 207	60 919	97 734	74 294	83 508	87 592	89 042	95 063	85 517	59 071	*150 000*
Madère	25 866	34 401	24 203	27 890	30 436	21 770	22 461	20 682	21 903	21 382	21 161	*50 000*
Grèce	3 071	3 138	3 807	3 901	3 589	3 336	3 276	2 909	2 433	2 670	2 869	*15 000*
Chypre*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 203	*13 500*
Total	**584 622**	**658 206**	**684 605**	**810 537**	**786 232**	**729 303**	**782 176**	**767 268**	**790 622**	**754 186**	**750 910**	***867 500***

* Chypre : mai à décembre 2004